



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 5 décembre 2017**

Membres en exercice : 22  
Présents : 17 puis 16  
Procurations : 3  
Nombre de votants : 19  
Votes pour : 19  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
16/10/2017

**Délibération n° C 2017-26**

**Evolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2018**

L'an deux mille dix-sept, le cinq décembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Monique FANTINI, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE (parti avant le vote), René MOLIN, Jean-Gabriel NAST, Bruno NEGRELLO, François PERRODIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Monsieur Jean FRANCHI suppléait Madame Hélène PELISSARD.

Excusées : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Hélène PELISSARD.

Procurations : Madame Natacha BOURGEOIS a donné procuration à Monsieur Clément PERNOT, Madame Chantal TORCK a donné procuration à Madame Céline TROSSAT, Madame Françoise VESPA a donné procuration à Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille BRERO.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

**Membres élus à voix consultative**

Messieurs le Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Pascal BOUVIER, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique Fabrice MICHEL (Adjoint au Payeur Départemental), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté interministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-28 du 15 décembre 2016 relative à l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2017 ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Vu l'avis de la commission des finances du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

---

Le SDIS, comme les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants, est soumis à une préparation budgétaire intégrant une phase de débat d'orientation budgétaire (DOB) puis un vote du budget primitif annuel.

Conformément à l'article L.1424-35 du CGCT, le SDIS a par ailleurs l'obligation de conduire une démarche permettant à ses principaux financeurs (Département, Communes et EPCI compétents) d'inscrire, dans leur propre budget, les crédits nécessaires à son financement.

Dans ce cadre, le SDIS doit adopter deux délibérations :

- une première portant sur l'évolution de ses ressources et de ses charges prévisibles qui sera transmise au Département avant le vote de sa contribution,
- une seconde fixant le montant prévisionnel des contributions des Communes et EPCI, devant être notifié avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice concerné.

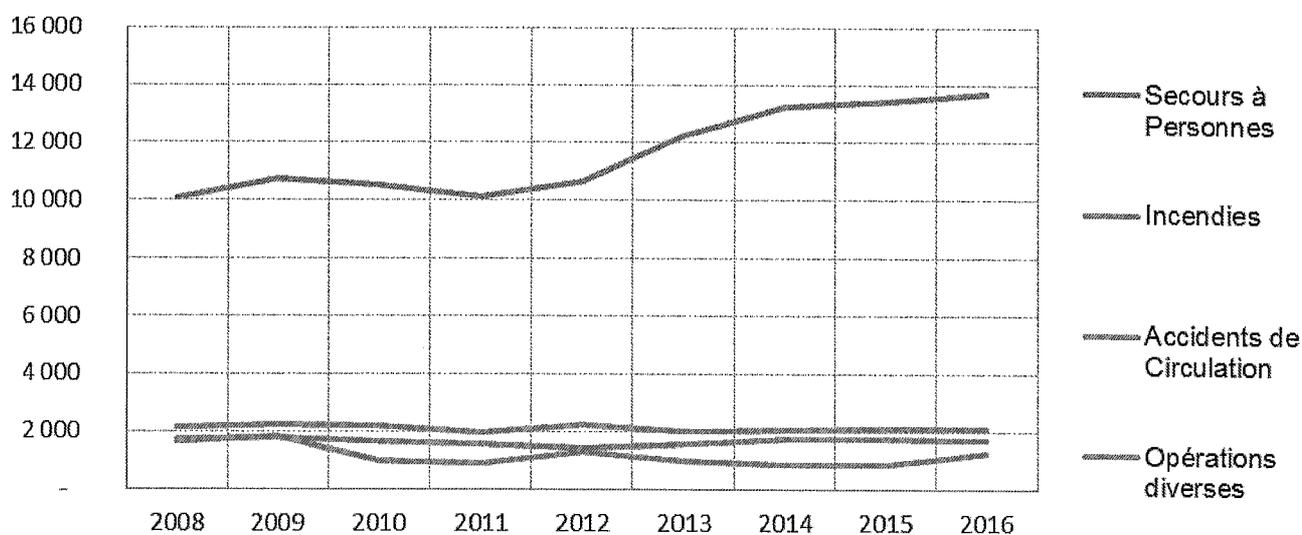
Le présent rapport traite de l'évolution des ressources et des charges prévisibles des sections de fonctionnement et d'investissement du SDIS du Jura pour l'exercice 2018.

## **Préambule**

La préparation budgétaire 2018 s'inscrit dans un contexte économique et opérationnel encore difficile. Le SDIS doit en effet faire face à une hausse continue des sorties de secours (+8% en 2017), conséquence notamment des carences des ambulanciers privés et des SMUR, tandis que la stabilité des contributions (département, communes, EPCI) contraint l'établissement, notamment dans sa politique de recrutement.

En application du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) et du Règlement opérationnel, le SDIS s'engage à atteindre ses objectifs opérationnels tout en poursuivant les efforts de maîtrise budgétaire entrepris depuis plusieurs années.

## Evolution des demandes de secours par nature d'intervention



Dans ce contexte, la préparation budgétaire 2018 s'appuierait sur :

- une baisse des charges à caractère général, attestant des efforts de gestion continus réalisés par les services du SDIS,
- une légère augmentation de la masse salariale devant permettre de maintenir la capacité opérationnelle par un dégel des effectifs de sapeurs-pompiers professionnels,
- une hausse des recettes liées aux interventions soumises à facturation, rendue possible par la révision des tarifications ainsi que par la progression du nombre d'interventions de ce type,
- une stabilité des montants globaux respectifs des contributions du département, des communes et des EPCI,
- une augmentation des dépenses d'investissement inhérentes au financement des constructions des CIS de Lons-le-Saunier, des Rousses, des Combes, d'Orchamps-Chaux, d'Arbois ainsi que de la nouvelle plateforme logistique départementale, ces projets ayant tous été engagés antérieurement,
- une accélération du renouvellement du parc de véhicules d'incendies et de secours, générant une hausse des crédits d'investissement dédiés.

La prévision budgétaire présentée dans ce rapport n'intègre pas la prise en compte du solde d'exécution des crédits votés en 2017, constaté uniquement à la clôture de l'exercice. Par conséquent, le financement des sections devra être révisé préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire en intégrant au Budget Primitif 2018 tout ou partie des résultats de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2017.

## I – Les charges prévisionnelles

### Les dépenses de fonctionnement (hors frais financiers et amortissements)

	CA 2015	CA 2016	BP 2017	Prévision 2018	Evolution en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 593 743 €	2 504 212 €	2 871 135 €	2 800 495 €	-2,46%
Chapitre 012 - Charges de personnel	12 155 619 €	12 226 631 €	11 971 734 €	12 263 974 €	+2,44%
<i>dont personnels permanents</i>	7 505 903 €	7 390 631 €	7 731 734 €	7 859 417 €	+1,65%
<i>dont sapeurs-pompiers volontaires</i>	3 192 603 €	3 685 000 €	3 335 000 €	3 315 556 €	-0,58%
<i>dont anciens SPV</i>	1 457 113 €	1 151 000 €	905 000 €	1 089 000 €	+20,33%
Chapitre 65 - Autres charges courantes	163 277 €	140 046 €	155 847 €	149 000 €	-4,39%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	777 €	7 630 €	3 000 €	3 000 €	0,00%
Autres (dépenses imprévues, cessions ...)	114 691 €	33 725 €	29 298 €	50 000 €	+70,66%
<b>TOTAL</b>	<b>15 028 107 €</b>	<b>14 912 243 €</b>	<b>15 031 014 €</b>	<b>15 266 469 €</b>	<b>+1,57%</b>

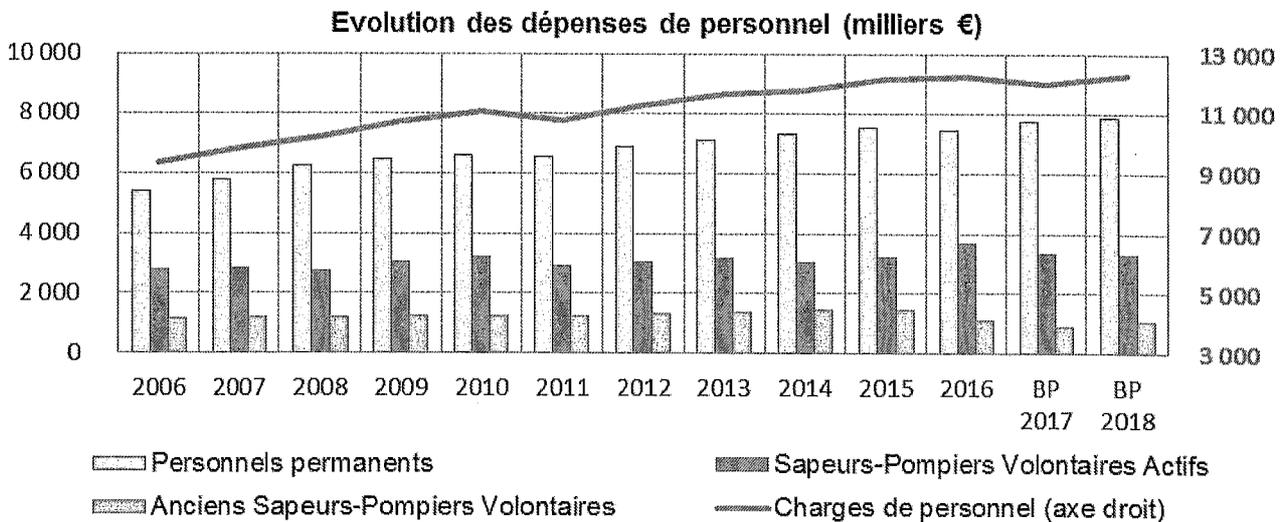
Ratio de rigidité structurelle	68,12%	68,08%	66,27%	69,46%	+4,82%
--------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------

Le budget de fonctionnement du SDIS se caractérise par une rigidité des charges (66,27% en 2017) inférieure à la moyenne nationale des SDIS de même catégorie (75%). D'autre part, la dépense de fonctionnement par habitant, établie à 58 €, reste également en deçà de la moyenne des autres établissements comparables (68 €/habitant).

### Charges à caractère général

Le SDIS a engagé depuis plusieurs années une politique de rationalisation de ses charges à caractère général, permettant d'envisager une baisse de 2,5% des crédits en 2018 tout en garantissant le bon fonctionnement des services. Ces économies s'expliquent ainsi :

- une économie substantielle de 113 000 € réalisée grâce au nouveau marché d'assurances rentrant en vigueur pour 5 ans au 1<sup>er</sup> janvier, sans affaiblir la couverture : toutefois, le financement des assurances dommages-ouvrage et tous risques chantier du CIS de Lons-le-Saunier et des services logistiques représentera une charge supplémentaire de 60 000 €,
- une stabilisation des dépenses en fluides (électricité, gaz, carburant, combustible) : la baisse des crédits consacrés au fioul et aux carburants devrait compenser la croissance de la consommation en électricité liée à l'ouverture de nouvelles casernes,
- une diminution de 3,5% (16 000 €) des crédits en maintenance générée par l'achèvement de la maintenance ponctuelle des échelles,
- une redéfinition de certaines procédures organisationnelles (dématérialisation de pièces comptables, réorganisation des services logistiques, convention UGAP) ainsi que des réajustements en fonction des crédits budgétaires non consommés.



*Personnels Permanents :*

Les dépenses en personnels permanents devraient se stabiliser de manière structurelle en 2018 grâce au gel du point d'indice appliqué aux rémunérations du personnel de la Fonction Publique Territoriale. Les hausses de salaires liées à l'avancement d'échelon, de grade ainsi qu'à la promotion interne seront par ailleurs compensées par les économies obtenues lors du remplacement d'agents en départ à la retraite (effet Noria).

Toutefois, le projet de loi de Finances 2018 prévoit que la hausse de la CSG soit financée par une indemnité de compensation à la charge du SDIS à hauteur de 85 000 €. Mais les incertitudes liées à l'adoption de cette mesure ne permettent pas à ce jour d'inscrire cette dépense au budget 2018.

En matière de ressources humaines, une politique stricte de gel des effectifs et de restructuration interne a permis de contenir l'augmentation de la masse salariale à 1,7% entre 2014 et 2017. Cependant, la hausse continue de l'activité opérationnelle a confirmé les besoins en matière de recrutement de sapeurs-pompiers professionnels qu'il est nécessaire de considérer. Pour mémoire, la couverture opérationnelle repose sur la complémentarité avec les sapeurs-pompiers volontaires, la disponibilité de ces derniers étant amoindrie malgré les efforts déployés. Ainsi, il est recommandé de revaloriser les crédits alloués aux dépenses de personnel permanent en 2018 afin d'envisager la création de nouveaux postes budgétaires.

*Sapeurs-Pompiers Volontaires :*

a) SPV en activité :

L'enveloppe budgétaire allouée à l'indemnisation des Sapeurs-Pompiers Volontaires sera stabilisée en 2018 à hauteur de 3 315 556 €.

Les efforts de gestion ont permis de contenir le volume des indemnités (formations, manœuvres, permanences) et compensent la hausse de l'activité opérationnelle. Mais les incertitudes liées au volume annuel de sorties de secours, et plus particulièrement en matière de secours à personnes, contraignent le SDIS à être vigilant sur la potentielle évolution de ce poste budgétaire.

La revalorisation envisagée des dépenses imprévues de la section de fonctionnement devrait permettre de couvrir les risques financiers liés à une activité opérationnelle exceptionnelle (feux, inondations, catastrophes etc.).

b) Anciens SPV :

Le passage en 2017 à une gestion en flux budgétaire de la Prestation de Fidélité et de Reconnaissance (PFR) a entraîné un report des prestations rattachées aux exercices 2016 et 2017 pour un montant prévisionnel de 94 000 €. Au fil des prochaines années, la croissance du nombre d'allocataires, indemnisés via un prestataire sur notre budget, va générer une augmentation annuelle régulière sur ce poste de dépense.

S'agissant de l'allocation de vétérance et de l'allocation de fidélité, l'augmentation correspondrait à la dernière part de rattrapage (20%) de l'alignement progressif de l'allocation de vétérance sur l'allocation de fidélité.

Les annuités d'emprunts

	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BP 2018	Evolution 2018
Chapitre 66 - Paiement des intérêts	214 433 €	171 929 €	179 000 €	170 595 €	-4,70%
Chapitre 16 - Remboursement du capital	488 149 €	481 620 €	482 273 €	575 238 €	+19,28%
<b>TOTAL</b>	<b>702 582 €</b>	<b>653 549 €</b>	<b>661 273 €</b>	<b>745 833 €</b>	<b>+12,79%</b>
Ratio d'endettement*	3,98%	3,68%	3,80%	4,25%	+11,95%

\*(capital de la dette + intérêts) / recettes réelles de fonctionnement

Le SDIS prévoit de recourir à deux emprunts nouveaux en 2018 pour un montant de 2 330 000 € :

- le premier, d'un montant de 1 430 000 €, correspondrait au premier appel d'un emprunt total de 2 650 000 € souscrit dans le cadre de la participation du Département au financement de la construction du CIS Lons-le-Saunier, pour moitié et sous forme de remboursement d'annuités d'emprunt.
- le second emprunt participerait à hauteur de 900 000 € au financement, par le SDIS, de la construction de la nouvelle plateforme logistique départementale ; il resterait à déterminer si un recours complémentaire à l'emprunt est nécessaire au financement, par le SDIS, de la construction des nouvelles casernes (Les Rousses, Les Combes, Orchamps-Chaux, Arbois).

La souscription de ces nouveaux emprunts à un taux hypothétique de 2,5% engendrera une hausse de +12,79 % des annuités à rembourser. En 2018, l'endettement du SDIS atteindrait 7 985 329 € pour un montant initial d'emprunt de 12 689 418 €.

Situation particulière des amortissements et de leur neutralisation

	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BP 2018	Evolution 2018
Dotation aux amortissements	2 833 897 €	2 794 946 €	3 126 755 €	3 012 733 €	-3,65%
Neutralisation des amortissements	451 162 €	450 354 €	371 000 €	371 000 €	0,00%
<b>COÛT REEL EN FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 382 735 €</b>	<b>2 344 592 €</b>	<b>2 755 755 €</b>	<b>2 641 733 €</b>	<b>-4,14%</b>

La dotation aux amortissements, inscrite en dépense de fonctionnement, est une opération d'ordre destinée à autofinancer le renouvellement des équipements structurants. Le tableau des amortissements détermine chaque année le montant de la dotation, selon les entrées et sorties.

La neutralisation des amortissements des opérations immobilières, qui représente 2% des recettes de fonctionnement du SDIS, permet à l'inverse d'atténuer l'impact de la dotation sur la section de fonctionnement. Le SDIS a fait le choix de ne neutraliser que partiellement l'amortissement de ses bâtiments afin de préserver ses capacités d'investissement.

Il conviendra, notamment en fonction des résultats à la clôture de l'exercice 2017, de déterminer le niveau exact de la neutralisation immobilière à inscrire au BP 2018 en fonction des besoins à couvrir sur chaque section.

### Les dépenses d'investissement

	CA 2015	CA 2016	BP 2017	Perspectives 2018	Evolution 2018
<b>Dépenses courantes :</b>	<b>3 031 637 €</b>	<b>2 594 168 €</b>	<b>4 122 700 €</b>	<b>3 697 656 €</b>	<b>-10,31%</b>
Véhicules	1 097 688 €	610 615 €	1 415 000 €	1 610 000 €	+13,78%
Matériel	532 922 €	653 743 €	730 245 €	660 270 €	-9,58%
Habillement	203 038 €	219 447 €	211 000 €	210 000 €	-0,47%
Immobilier	226 541 €	164 044 €	645 800 €	209 750 €	-67,52%
Autres (capital emprunts, neutral. amort.)	971 448 €	946 319 €	1 120 655 €	1 007 636 €	-10,09%
<b>Construction ou rénovation d'immobilier :</b>	<b>3 886 882 €</b>	<b>500 552 €</b>	<b>1 009 500 €</b>	<b>5 070 500 €</b>	<b>+402,28%</b>
Caserne d'Andelot en Montagne	693 €	73 332 €	6 500 €	- €	-100,00%
Caserne de Chauv-Orchamps	- €	- €	30 000 €	777 000 €	+2490,00%
Caserne des Combes	- €	9 010 €	350 000 €	447 500 €	+27,86%
Caserne des Rousses	- €	5 285 €	100 000 €	122 000 €	+22,00%
Caserne de Lons le Saunier + Pôle Logistique	- €	- €	450 000 €	3 465 000 €	+670,00%
Caserne d'Arbois	- €	- €	50 000 €	259 000 €	+418,00%
Caserne de Lons le Saunier	334 416 €	43 071 €	- €	- €	-
Pôle logistique	73 985 €	624 €	- €	- €	-
Caserne de Dole	3 005 833 €	229 579 €	23 000 €	- €	-100,00%
Caserne de Chaussin	190 041 €	13 557 €	- €	- €	-
Caserne de La Bienne/La Vallée	73 386 €	123 177 €	- €	- €	-
Caserne La Marre	86 306 €	2 221 €	- €	- €	-
Caserne Chaumergy	113 390 €	331 €	- €	- €	-
Autres casernes	8 832 €	365 €	- €	- €	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 918 519 €</b>	<b>3 094 720 €</b>	<b>5 132 200 €</b>	<b>8 768 156 €</b>	<b>+70,85%</b>

## Les autorisations de programme

Les dépenses d'équipement en autorisations de programme représenteront près de 58% des dépenses d'investissement inscrites au budget 2018. Les crédits de paiement, correspondant aux frais d'études et aux travaux liés à la construction de biens immobiliers (casernes, atelier), seront multipliés par cinq en 2018 pour atteindre 5 070 500 € d'investissement.

## Les véhicules

L'achat de véhicules représenterait 1 610 000 € de crédits au budget 2018, soit une augmentation de 195 000 € par rapport à 2017. Ces investissements traduisent la volonté du SDIS d'accélérer le renouvellement de son parc de véhicules, considéré comme vieillissant avec un âge moyen de 14 ans.

## Le matériel

Les dépenses en matériel, en baisse de 9,58% par rapport à 2017, concerneront principalement :

- l'acquisition de matériel technique (238 000 €),
- l'achat de matériel d'incendie et de secours (252 770 €), dont 66 770 € seront consacrés au renouvellement du matériel de protection aux risques chimiques,
- l'acquisition de droits d'utilisation de logiciels informatiques (110 500 €),
- le renouvellement annuel d'un cinquième du parc informatique, soit 50 machines (27 500 €).

## Les autres dépenses d'équipement

Les autres dépenses d'investissement correspondent principalement au remboursement du capital de la dette pour un montant de 575 238 €. Ce poste budgétaire subit une hausse significative de 19,3% (+92 965 €) en raison de la souscription de nouveaux emprunts.

## Synthèse des charges prévisionnelles totales par section

	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BP 2018	Evolution 2018
Dépenses réelles de fonctionnement	15 028 107 €	14 912 243 €	15 031 014 €	15 266 469 €	+1,57%
Emprunts (frais financiers)	214 433 €	171 929 €	179 000 €	170 595 €	-4,70%
Dépenses d'ordre (dotation aux amortissements, autres ...)	2 833 897 €	2 794 946 €	3 126 755 €	3 012 733 €	-3,65%
<b>TOTAL des DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 076 436 €</b>	<b>17 879 118 €</b>	<b>18 336 769 €</b>	<b>18 449 796 €</b>	<b>+0,62%</b>
Equipements	5 979 207 €	2 162 746 €	4 278 927 €	7 821 918 €	+82,80%
Emprunts (capital)	488 149 €	481 620 €	482 273 €	575 238 €	+19,28%
Neutralisation des amortissements	451 162 €	450 354 €	371 000 €	371 000 €	0,00%
<b>TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 918 519 €</b>	<b>3 094 720 €</b>	<b>5 132 200 €</b>	<b>8 768 156 €</b>	<b>+70,85%</b>

## II - Les ressources prévisionnelles

### Les recettes de fonctionnement

	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BP 2018	Evolution 2018
Contribution du Département	7 629 048 €	7 941 464 €	7 629 548 €	7 629 548 €	0,00%
Contribution des Communes et EPCI	8 849 373 €	8 849 373 €	8 849 373 €	8 849 373 €	0,00%
Produits des services	643 373 €	666 933 €	630 000 €	750 000 €	+19,05%
Autres ressources de fonctionnement (excédents, participations, intérêts...)	536 321 €	303 075 €	855 450€	849 875 €	-0,82%
Ressources en provenance de l'investissement (neutralisation)	483 299 €	450 354 €	372 398 €	371 000 €	0,00%
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 141 414 €</b>	<b>18 211 199 €</b>	<b>18 336 769 €</b>	<b>18 449 796€</b>	<b>+0,62%</b>

### *Les contributions*

Les contributions du Département, des Communes et des EPCI constituent 89 % des ressources annuelles de fonctionnement du SDIS.

Le montant global de la contribution des communes et EPCI au budget de fonctionnement est le même depuis 2011. La part des contributions Département/Communes et EPCI est respectivement de 46,7% et 53,3%.

La contribution du Département serait de 7 629 548 €, soit à un niveau identique aux exercices 2015 et 2017. Toutefois, les remboursements en annuités versés par le Département au titre des intérêts d'emprunt seraient majorés en 2018 de 18 000 € avec la souscription du nouvel emprunt de 1 430 000 € dédié à la construction du CIS de Lons-le-Saunier. Les remboursements d'intérêts versés par le Département atteindraient ainsi un total de 114 418 € en 2018 pour l'ensemble des constructions dont il a contribué au financement.

### *Les produits des services*

Les recettes correspondantes aux prestations facturées par le SDIS devraient croître significativement en 2018 pour atteindre 750 000 €. Le relèvement de la tarification, associée à l'augmentation continue des interventions pour carences d'ambulances privées et des missions SMUR, permettraient de dégager 19% de recettes supplémentaires.

### *Les autres recettes*

Les autres recettes de fonctionnement correspondent à :

- des remboursements en annuités versés par un certain nombre de communes dans le cadre de la construction antérieure de casernes (119 000 €),
- des remboursements d'intérêts versés par le département (114 400 €)
- des atténuations et des remboursements de charges (40 000 €),
- des produits exceptionnels (11 000€) tels que des indemnités d'assurances, ainsi qu'à des produits divers de gestion (5 000€).

Enfin, la section de fonctionnement devrait être équilibrée grâce à l'affectation, partielle ou totale, du résultat net cumulé des exercices précédents. Les mesures d'optimisation des coûts, qui avaient permis de dégager 565 325 € de recettes supplémentaires avant 2017, permettent, à la lecture de l'état des consommations des crédits au 1<sup>er</sup> novembre 2017, d'envisager une reprise complémentaire de 100 000 € à 300 000 € en section de fonctionnement au budget primitif 2018.

### Les recettes d'investissement

	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BP 2018	Evolution 2018
Recettes ordinaires (FCTVA et FAI)	761 915 €	856 469 €	458 245 €	500 000 €	+9,11%
Financement des casernes	1 103 905 €	429 217 €	1 254 481 €	1 891 864 €	+50,81%
Emprunts (financement des bâtiments)	- €	- €	- €	2 330 000 €	-
Amortissements	2 833 143 €	2 794 192 €	3 126 755 €	3 012 733 €	-3,65%
Autres recettes d'investissement	115 445 €	873 296 €	23 000 €	23 000 €	0,00%
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT*</b>	<b>4 814 408 €</b>	<b>4 953 173 €</b>	<b>4 862 481 €</b>	<b>7 757 597 €</b>	<b>+59,54%</b>

\*hors reprise du solde d'exécution n-1

Les recettes d'investissement, qui atteindraient 7 757 597 € en 2018, progresseraient de 59,5% par rapport au budget 2017 dans la perspective de financer le lancement des opérations de travaux prévues par le programme d'équipement.

### *Les emprunts*

Le plan de financement défini pour la construction du nouveau CIS de Lons-Le-Saunier ainsi que de la plateforme logistique départementale prévoit le recours à l'emprunt bancaire pour un montant total de 2 330 000 € en 2018. Contributeur au projet, le Département financerait en annuités d'emprunt la part consacrée à la construction de la caserne, soit 1 430 000 €.

### *Les subventions d'équipement*

Le lancement des constructions du CIS Arbois, du CIS Les Combes, et du CIS Orchamps/Chaux génèrera en 2018 une hausse de 50,8% des subventions d'équipement versées par les communes et EPCI qui participent pour moitié au financement de ces nouvelles casernes.

### *Le fonds de compensation de la TVA*

Les ressources liées à l'encaissement du FCTVA, qui correspondent à 16,404% des dépenses d'investissements éligibles mandatées l'année précédente, devraient également progresser en 2018 grâce à la hausse des dépenses d'équipement constatée en 2017. Les recettes du FCTVA continueront d'augmenter de manière significative en 2019 et 2020 à la suite du lancement des opérations de travaux citées précédemment.

La dotation aux amortissements, en recul de 3,6% sur l'exercice 2018, ne représentera qu'un peu plus d'un tiers des ressources d'investissement en 2018, contre 65% en 2017. L'accélération du programme d'équipement devrait néanmoins entraîner une hausse importante de la dotation aux amortissements dans les années à venir, la neutralisation des amortissements immobiliers demeurant un outil de financement possible.

### Synthèse

Le budget 2018 sera le résultat de choix financiers importants.

La nécessité pour le SDIS de s'adapter aux besoins financiers et aux exigences techniques liés à la hausse de l'activité opérationnelle, contraint l'établissement à réorienter ses crédits budgétaires en fonction.

Dans cette perspective, le dégel des effectifs de sapeurs-pompiers, tout comme l'effort sur le renouvellement du parc de véhicules d'intervention, ou encore la construction engagée de nouveaux centres d'incendie et de secours, permettraient au SDIS de maintenir une capacité opérationnelle satisfaisante sur l'ensemble du territoire.

Pour cela, le SDIS s'ingénie à trouver des solutions permettant de financer la hausse prévisionnelle des dépenses sans contribution publique supplémentaire.

La révision de la tarification, associée aux économies durables réalisées sur les charges à caractère général antérieures et futures, pourrait notamment permettre de financer la création de quelques postes de sapeurs-pompiers professionnels, dont la nature et le nombre sont encore à l'étude.

S'agissant de la section d'investissement, la hausse des crédits, principalement portée sur l'achat de véhicules et la construction de nouvelles casernes, sera financée par le recours à des emprunts bancaires d'une part, mais également par le report des excédents cumulés des années passées, estimé entre 100 000 € et 200 000 €.

Les prévisions budgétaires exposées dans le présent rapport restent cependant provisoires dans l'attente des résultats de l'exercice 2017. Une évaluation plus fine des besoins et de leurs financements sera réalisée à l'occasion du débat d'orientation budgétaire puis du vote du Budget Primitif 2018, grâce à la reprise, partielle ou totale, des excédents cumulés. L'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement sera ainsi établi, prenant également en compte les arbitrages budgétaires définitifs.

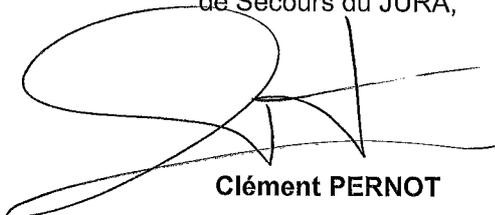
***Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter le rapport sur l'évolution des ressources et des charges du SDIS pour l'exercice 2018.***

---

#### DECISION N° C 2017-26 DU 5 DECEMBRE 2017

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport présenté sur l'évolution des ressources et des charges du SDIS prévisibles pour l'exercice 2018.**

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**